

Service instructeur
Service Environnement
et Agriculture

N° 6c/132-07

Service consulté

**Convention Massif Vosgien 2007-2013
Encouragement à la vente directe de produits fermiers
(C044 – Développement Rural)**

Résumé : Lors du BP 2007, l'Assemblée Départementale a souhaité poursuivre son soutien à l'agriculture de montagne à travers une convention spécifique entre les trois collectivités alsaciennes, l'Etat n'affichant plus de crédits en ce sens. Dans ce cadre, il vous est proposé de vous prononcer sur trois dossiers représentant 14.024,58 € de subvention.

Encouragement à la vente directe de produits fermiers :

Les aides concernent la création ou l'aménagement de locaux, équipements (matériel de production, chambres froides, etc.), l'amélioration de la qualité des ressources en eau, la gestion des effluents et l'aménagement des abords du local de vente.

Pour la création de locaux neufs de transformation et de vente : l'aide est de 50 % du coût HT des opérations, (taux cumulés : 35 % Région et 15 % Département du Haut-Rhin). Le montant subventionnable est plafonné à 90.000 € HT et raisonné sur trois années.

Pour les aménagements ou les extensions de locaux de transformation et de vente existants, dans un bâtiment déjà créé : l'aide est de 50 % du coût HT des opérations, (taux cumulés : 35 % Région et 15 % Département du Haut-Rhin). Le montant subventionnable est plafonné à 80.000 € et raisonné sur trois années.

Pour les projets collectifs (associations d'au moins 3 exploitants agricoles ou maîtrise d'ouvrage collective), les plafonds d'intervention sont doublés.

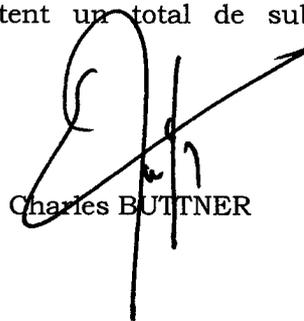
Le respect de la charte d'intégration paysagère du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE) est demandé lorsqu'il s'agit d'une construction.

Pour éviter des situations concurrentielles en terme d'équipement et rationaliser les équipements déjà existants sur le territoire (abattoir), les aides liées à la création des locaux de transformation ne concernent pas les filières de transformation de viande bovine, ovine et caprine.

Le comité technique Massif Vosgien, réuni en date du 22 octobre 2007, a examiné trois dossiers éligibles relatifs aux locaux de transformation et de vente.

Ces trois dossiers (cf tableau en annexe) représentent un total de subvention de 14.024,58 €, à prélever sur le 204/2042F74.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTNER

POLITIQUE MASSIF VOSGIEN - COMITE TECHNIQUE du 22 octobre 2007

CREATION OU AMELIORATION DE LOCAUX DE TRANSFORMATION ET DE VENTE

7.28 €

Maîtres d'Ouvrage	Commune	Nature de l'investissement	Montant des travaux	Date de dépôt	Avis de l'instructeur	Assiette retenue	Taux (%)	MESSA MyriamGAEC			Observations
								Région	Département	FEADER	
EARL RUE	Osenbach (68)	turbine à glace (23950€) pasteurisateur (24590 €)	48 540.00	19/07/2007	conforme	48 540.00	50%	16 989.00	7 281.00		Bienvenue à la ferme, attestation HACCP va être fournie
Myriam MESSA	Metzeral (68)	fromagerie	36 883.72	19/04/2007	conforme	28 748.23	50%	8 911.95	4 312.23		Sac, consommables etc. non éligibles, équipement intérieur pas de MO prise en compte fournir confirmation de l'intégration de l'exploitant dans la démarche BAF
GAEC SCHOEFFEL	Fellering (68)	climatisation de la cave : isolation des plafonds, équipements frigo des caves munster et barkas	16 209.00	10/07/2007	conforme	16 209.00	50%	5 673.15	2 431.35		Bienvenue à la ferme, plan qualité
Total								31 574.10	14 024.58		